

Commune
LA VALETTE-DU-VAR

83144

Liste des servitudes

LA VALETTE-DU-VAR

A2 Servitude attachée à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation

Articles L. 152-3 à L. 152-6 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 2)

Canalisations souterraines d'irrigation

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet -
CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de
Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Non renseigné

A5 Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

Articles L. 152-1 & L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 1)

Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement

Services communaux

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue
Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Acte : Non renseigné

AC1 Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits

Articles L. 621-1 et suivants, L. 642-9 et L. 621-30 à L. 621-3 du code du patrimoine (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I - B - a)

Monument historique inscrit : Domaine d'Orves

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre
- 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 08/07/1993

Monument historique inscrit : Eglise

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre
- 83000 Toulon

Acte : Non renseigné 13/04/1944

AC2 Servitude relative aux sites inscrits et classés

Article L. 341-1 (sites inscrits) et article L. 341-2 (sites classés) du code de l'environnement et article L. 642-9 du code du patrimoine (zones de protection) (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I - B - b)

Site classé : Massif du Coudon

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Service biodiversité, eau et paysages - 16 rue Zattara - CS
70248 - 13331 Marseille cedex 3

Acte : Décret 07/12/2010

AR3 Zones et polygones d'isolement concernant les servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs

Article L 5111-1 à L 5111-7 du code de la défense (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme III - 2)

Polygone d'isolement du centre de stockage de munitions de Tourris

D.C.N. Pyro pour le centre d'essais Méditerranée (C.E.M.) B.P.43 83800 TOULON NAVAL

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 27/10/1965

10 Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

Articles L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du code de l'environnement, L.101-2, L.132-1, L.132-2, L.151-1, du code de l'urbanisme, R.122-22 et R.123-46 du code de la construction et de l'habitation.

Maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur - SPR & SECAB - 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3

GRT Gaz - Pôle d'exploitation Rhône Méditerranée - DMDTT - ERTET - 33 Rue Pétrequin - BP 6407 - 69413 LYON CEDEX 06

Acte : Arrêté préfectoral 28/12/2017

13 Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz

Articles L. 555-16 et L. 555-27 à L. 555-29 du code de l'environnement et articles L. 433-5 à L. 433-11 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - a)

Canalisations de transport de gaz Alimentation LA VALETTE DN 250 (anciennement Antenne EVENOS-LA VALETTE DU VAR DN 250)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur - SPR & SECAB - 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille
cedex 3

GRT Gaz - Pôle d'exploitation Rhône Méditerranée - DMDTT - ERTET - 33 Rue Pétrequin -
BP 6407 - 69413 LYON CEDEX 06

Acte : Non renseigné

14 Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

Articles L. 323-3 à L. 323-10 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - A - a)

Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.

ERDF ARE PACA Est - Avenue Edith Cavell - 83418 HYERES

ERDF ARE PACA Ouest - Chemin Saint Pierre - 13722 MARGNANE

Acte : Non renseigné

Ligne aéro-souterraine 2 x 63 kV : BRUNET - COUDON (LE) / COUDON (LE) - RODE (LA)

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur - Lingostière - BP 3247 - 06205 NICE cedex 03

Acte : Non renseigné

Ligne aérienne 2 x 63 kV : COUDON (LE) - GARDE (LA) - SOLLIES 2 / COUDON (LE) - GARDE (LA) - SOLLIES 2 (hors tension)

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur - Lingostière - BP 3247 - 06205 NICE cedex 03

Acte : Non renseigné

Ligne aérienne 225 kV : BOUTRE - COUDON (LE)

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur - Lingostière - BP 3247 - 06205 NICE cedex 03

Acte : Non renseigné

Ligne aérienne 63 kV : BRUNET - COUDON (LE) 2

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur - Lingostière - BP 3247 - 06205 NICE cedex 03

Acte : Non renseigné

Ligne aérienne 225 kV : COUDON (LE) - ESCAILLON

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur - Lingostière - BP 3247 - 06205 NICE cedex 03

Acte : Non renseigné

Ligne aérienne 2 x 63 kV : COUDON (LE) - HYERES 1 et 2

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur -
Lingostière - BP 3247 - 06205 NICE cedex 03

Acte : Non renseigné

Ligne aérienne 225 000 Volts 2 circuits LE COUDON - LA GARDE 1 et 2

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur -
Lingostière - BP 3247 - 06205 NICE cedex 03

Acte : Non renseigné

Ligne aérienne 2 x 225 kV : COUDON (LE) - NEOULES 1 et 2

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur -
Lingostière - BP 3247 - 06205 NICE cedex 03

Acte : Non renseigné

Ligne aérienne 63 kV : COUDON (LE) - SIGNES

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur -
Lingostière - BP 3247 - 06205 NICE cedex 03

Acte : Non renseigné

Ligne aérienne 63 000 Volts - LA GARDE - LE COUDON - SOLLIES

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur -
Lingostière - BP 3247 - 06205 NICE cedex 03

Acte : Non renseigné

Int1 Servitude instituée au voisinage des cimetières

Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme IV - A - a)

Cimetière communal de La Valette du Var

Services communaux Mairie de la Valette du Var

Acte : Non renseigné

PM1 Plans de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN

Articles L. 562-1 et L. 562-6 du code de l'environnement (plans de prévention des risques naturels prévisibles) et article L. 174-5 du code minier (plans de prévention des risques miniers) (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I)

Plan d'Exposition aux Risques naturels prévisibles de mouvements de terrain

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Arrêté préfectoral 11/01/1989

PM3 Plans de prévention des risques technologiques

Articles L. 515-15 du code de l'environnement (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme IV - B - 8)

Plan de Prévention des Risques Technologique du site militaire de Tourris

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Arrêté interministériel 06/03/2014

PT1 Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques

Articles L. 57 à L. 62-1 et R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 2)

Centre radioélectrique du Fort de la Croix Faron (830.137.02)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret

19/04/1961

PT2 Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 1)

Centre radioélectrique du Fort du Coudon

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret

Faisceau hertzien de Toulon (La Croix Faron) au Fort du Coudon (830.144.01)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 12/02/1986

Faisceau hertzien du Fort Croix Faron - Station radioélectrique de La Pauline (830.137.04)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 29/10/1998

Faisceau hertzien du fort du Coudon à la BAN de Cuers -Pierrefeu (830.144.03)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 05/09/1989

Faisceau hertzien de La Valette du Var (mont Coudon - 083.057.0014) à Draguignan (Bonaparte - 083.057.0002)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 29/01/2014

Faisceau hertzien Plan d'Aups la Sainte Baume - Fort lieutenant Girardon
(830.093.03)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 01/03/1990

Faisceau hertzien de Six Fours Fort à La Valette - Fort du Coudon
(830.129.05)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 09/06/1989

Faisceau hertzien de la station de radio de la Pauline - La Crau à Fort de
Six-Fours (830.047.02)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 09/06/1961

PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication

Articles L. 45-9 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 3)

Câble souterrain de télécommunication n 400 MARSEILLE - TOULON - LE
LAVANDOU

France Télécom UPR - SE - Bureau Parc Bâtiment H - 18-24 Rue J. Réattu - 13009 Marseille

Acte : Arrêté préfectoral 27/02/1979

Câble souterrain de télécommunication n 96 MARSEILLE - NICE

France Télécom UPR - SE - Bureau Parc Bâtiment H - 18-24 Rue J. Réattu - 13009 Marseille

Acte : Arrêté préfectoral 23/04/1963

T7 Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement

Article L. 6352-1 du code des transports (Annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - D - e - 4)

L'ensemble du territoire national est couvert par la servitude T7 à l'exception des zones couvertes par la servitude T5

SNIA - Pôle Nice-Corse - Aéroport de Nice - Bloc technique T 1 - CS 63092 - 06202 NICE
cedex 3 (courriel : snia-urba-nice-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Acte : Arrêté interministériel 25/07/1990
